

# Inclusion scolaire

## Ce que cache le déploiement des P.A.S. en Ile-et-Vilaine

### UN PIAL, DES PIONS



A la rentrée 2025, avec 145 000 agents contractuels, les AESH étaient le deuxième corps de l'Éducation nationale.

Le gouvernement continue de maintenir les AESH dans la précarité alors qu'ils et elles sont indispensables pour les élèves en situation de handicap. Ils et elles effectuent des missions pérennes mais 83 % travaillent à temps partiel imposé et sont encore à cette heure :

- recrutés sous CDD avant un éventuel CDI (3 ans si l'employeur le permet).
- obligés pour beaucoup à cumuler plusieurs emplois précaires avec des salaires très faibles (850 € nets par mois en moyenne en raison notamment de temps incomplets imposés).

### Les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Mis en place en 2019 par le ministre Blanquer, ils ont permis de déplacer les AESH comme des pions au gré des « urgences » locales dans les écoles et les établissements du second degré de la zone définie par le dit PIAL.

Le 5 mai 2025 à l'Assemblée nationale, une proposition de loi a été adoptée. Elle comporte notamment la généralisation d'ici septembre 2027

à tous les départements des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) expérimentés depuis la rentrée 2024 dans quelques départements.

En 2019, le département d'Ile-et-Vilaine comptait 47 PIAL. Depuis la rentrée 2025, il n'en compte plus que 19. Leur zone géographique a donc doublé. Les déplacements des AESH aussi !

**LES PIAL EN 2020**



**LES PIAL/PAS DEPUIS 2025**



## Du PIAL au PAS

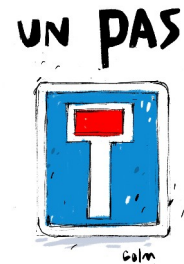
Comme le ministère n'arrive pas à recruter assez d'AESH, il fait le choix de contourner les notifications et donc les besoins des élèves.

En effet, selon le ministère lui-même :

- « le PIAL est un service de gestion quantitative des emplois du temps des AESH, tributaire de la ressource humaine disponible. »
- « le PAS permet à l'Éducation nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH ».

Le PAS viserait donc à accompagner les élèves sans notification MDPH. C'est donc plus d'élèves à prendre en charge mais sans recrutement supplémentaire.

L'accompagnement spécifique de ces élèves serait donc transféré/reporté sur l'enseignant, l'ATSEM en maternelle ou la vie scolaire pour les collèges et lycées.



## La mise en place des PAS : le démantèlement de l'enseignement spécialisé

Le ministère indiquait lors d'un comité de suivi de l'école inclusive :

« Nous n'allons pas trouver de nouvelles « places » en ESMS pour accueillir les 24000 élèves. Nous voulons une offre plus inclusive du médico-social,

plus centrée sur l'étayage à destination de l'ensemble de l'Éducation nationale. Nous allons mettre toutes les compétences des personnels des ESMS au service des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). »

Les PAS supposent donc de transférer les personnels des ESMS vers les établissements scolaires ou bien de recruter massivement des éducateurs spécialisés, des ergothérapeutes, des psychologues, etc. Or chacun sait que chaque collège ne dispose pas d'infirmière chaque jour de la semaine et qu'elles ne peuvent faire que du dépistage dans les écoles !

## L'organisation des PAS prévoit :

1. qu'il y soit implanté deux postes référents : un enseignant spécialisé de l'Éducation nationale et un éducateur spécialisé. On l'a vu au moment de la carte scolaire. Dans le premier degré en Ile-et-Vilaine, les 17 postes d'enseignants spécialisés du PAS ont été « créés » en fermant 17 postes d'enseignants devant la classe.

Le ministère met ainsi en péril l'enseignement spécialisé et les ESMS en les vidant de leurs éducateurs spécialisés. Leur mission sera de « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées (mais qui ne sont pas forcément notifiés MDPH), selon la méthode bien connue du « dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer... »

**2. Un co-pilotage entre un chef d'établissement et un IEN de circonscription :** jusque-là, dans le PIAL, l'IEN était le pilote des AESH pour les écoles, le principal pour les AESH en collège.

**La mise en place des PAS est donc aussi une occasion pour l'éducation nationale de redéfinir la zone d'affectation de l'ancien PIAL et de**

**réduire le nombre de « pilotes » qui seraient alors amenés à gérer deux fois plus d'AESH.** Comme le pilotage du PAS doit en partie être réalisé par l'IEN de circonscription, on constate un ajustement des périmètres du PAS sur celui des circonscriptions.

L'éducation nationale économise ainsi encore plus de postes et les zones d'affectation des AESH sont alors beaucoup plus étendues. Il est à craindre notamment que faute de trouver des psychologues pour les PAS, les Psy-EN en écoles (les Psy-EN EDA) soient mis à contribution.

**Pour la rentrée de septembre 2026, 10 nouveaux PAS vont être déployés en Ile-et-Vilaine (avec l'objectif d'atteindre 34 PAS au total à la rentrée 2027).**

### **Quelles conséquences immédiates pour 2026 ?**

- 17 postes d'enseignants référents spécialisés à implanter, ce qui se traduit par **17 classes supprimées dans les écoles du 35 à la rentrée prochaine.**

- **Une nouvelle répartition des missions avec la suppression des coordonnateurs PIAL :** les missions des coordonnateurs (des fonctionnaires cadres A!) seront confiées à des AESH référents (des contractuels précaires) jusqu'alors cantonnés à des missions de conseil. Ceci est proprement scandaleux : **remplacer un cadre A par un AESH payé sous le seuil de pauvreté est une nouvelle preuve que l'école inclusive est une politique fondée sur le coût que représente un élève porteur de handicap.**



### **Les PAS : des zones d'exercice extra larges**

La poursuite du déploiement de ces PAS a un effet direct sur la santé des personnels, qui voient leur zone d'exercice considérablement étendue. *Exemple du PIAL de Redon : 70 km de large!*

Force ouvrière dénonce cette méthode qui consiste à imposer un élargissement des zones d'intervention et donc un risque d'augmentation des distances à parcourir pour aller travailler. Au moment où le litre d'essence bat des records, les AESH ne vont même plus avoir les moyens d'aller travailler ! Ce n'est pas ainsi que le rectorat va pouvoir garder ses AESH...

## Les PAS: accompagnement des élèves en élevage intensif

Avec les PAS, le nombre d'élèves accompagnés par chaque AESH est en forte augmentation.

Désormais il est fréquent que des AESH accompagnent plus de 4 élèves, parfois jusqu'à 11. Ce sont des conditions de travail inacceptables, tant pour les personnels, que pour les élèves.

Lors d'un stage FO, une AESH nous a raconté suivre un élève 1h par semaine, le vendredi de 16h à 17h. Quel sens donner à cet accompagnement ? Quel bénéfice pour l'élève ?

## Les PAS rejetés par l'Assemblée nationale... encore une fois !

Le 5 mai dernier, l'Assemblée nationale a encore une fois rejeté l'existence des PAS : ce dispositif expérimenté depuis 2024 dans l'Éducation nationale avait déjà été rejeté en juillet 2025 en commission mixte paritaire. Si le reste de la proposition de loi sur l'école inclusive a été adopté, il n'en reste pas moins que les PAS sont contestés y compris dans les chambres parlementaires, notamment car un de leur objectif premier est de contourner les MDPH qui produisent les notifications handicap des élèves.

## REVENDIQUER POUR RÉSISTER ET CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS !

Le SNUDI-FO 35 et le SNFOLC 35 revendiquent :

- ✓ L'abandon des PIAL et des PAS ;
- ✓ La création de postes d'AESH à hauteur des besoins, avec un statut de fonctionnaire et un temps plein pour 24h d'accompagnement ;
- ✓ La création des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux ;
- ✓ Le respect des droits ouverts par la MDPH aux élèves en situation de handicap.

## TU ADHÈRES A NOS REVENDICATIONS ?... SYNDIQUE-TOI !

POUR NOUS CONTACTER	
<b>SNFOLC 35</b> syndicat@snfolc35.fr <b>07 50 97 10 68</b> <i>(collèges et lycées)</i>	<b>SNUDI FO 35</b> snudifo35@orange.fr <b>06 43 03 93 37</b> <i>(écoles)</i>

NE LES LAISSONS  
PAS FAIRE!



colm